



République française 2024/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2024/75 portant approbation du marché public 24VDFS08 relatif aux réparations des équipements et contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- *Vu la consultation n° 24VDFS08 lancée selon la procédure adaptée relative aux réparations des équipements et contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères ;*
- *Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 8 novembre 2024.*

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer ce marché afin que les réparations des équipements et les contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères soit effectuées;

Décide,

Article 1 : Le marché public 24VDFS08 relatif aux réparations des équipements et contrôles sécurité des bennes à ordures ménagères est attribué à la société BRO MERIDIONALE DE VOIRIE, située à Avignon pour un montant estimatif annuel de 22 809,61€ HT, soit 25 090,57 € TTC ;

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet d'Avignon.

Fait à Cavaillon, le 28/11/2024



Le Président,

Gérard DAUDET